

## DÉCISION DU MAIRE

Décision N°118-2024	<b>MOYENS GENERAUX</b> <u>Contrats-Conventions</u> <ul style="list-style-type: none"><li>Avenant à la convention de financement relative au projet de démolition d'une friche urbaine en vue de la création de logements sociaux, de commerces ou d'activités de services - Grande rue de la Trinité</li></ul>
------------------------	---

### Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'appel à projet Etat-Région « recyclage foncier » en Pays de la Loire - édition 2021 ;

VU la convention de financement relative au projet de démolition d'une friche urbaine en vue de la création de logements sociaux, de commerces ou d'activités de services, Grande rue de la Trinité, signée avec l'Etat le 6 décembre 2021 ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

### Prend la décision suivante :

- Article 1. **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de financement relative au projet de démolition d'une friche urbaine en vue de la création de logements sociaux, de commerces ou d'activités de services, Grande rue de la Trinité, signée avec l'Etat le 6 décembre 2021.
- Article 2. **PRECISE** que la demande de solde sera présentée dès la fin d'exécution des dépenses et dans tous les cas avant le 31 octobre 2025.
- Article 3. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 19 septembre 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

**Laurence Luneau**

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le 27/09/24

et affichée

le 27/09/24.

